



Association Sportive Automobile Mauve

43 Ave des Coutures - 87000 LIMOGES - ☎ 05 55 77 59 14

27ème COURSE DE COTE REGIONALE DE LA HAUTE VIENNE

14 et 15 juin 2008

Règlement particulier

SOMMAIRE

ARTICLE 1p	ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2p	ASSURANCES
ARTICLE 3p	CONCURRENTS ET PILOTES
ARTICLE 4p	VEHICULES ET EQUIPEMENTS
ARTICLE 5p	PUBLICITES
ARTICLE 6p	SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7p	DEROULEMENT DE L'EPREUVE
ARTICLE 8p	PENALITES
ARTICLE 9p	CLASSEMENTS
ARTICLE 10p	PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MAUVE organise les 14 et 15 juin 2008 avec le concours de l'Association « Pied Planch' » et de la Commune de Les Cars, une épreuve de course de côte régionale dénommée :

27ème COURSE DE COTE REGIONALE DE LA HAUTE VIENNE

Cette épreuve compte pour le Championnat du Comité Régional Limousin et la Coupe de France des Courses de Côte.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro _____ en date du _____ et enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation _____ en date du _____

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p – Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. Serge RIBIERRE Licence N° 17/08 – 17315

Commissaires Sportifs

M. Patrick CRUANES Licence N° 17/08 – 19927

M. Jean-François GARGUELLE Licence N° 17/21 - 20890

Directeur de Course

M. Roger DESMARIE Licence N° 16/01-7736

Directeur de Course Adjoint

M. Jean Pierre MANCINELLI Licence N° 17/21 - 27809

Commissaires Techniques

M. Jean Claude DUSSOUBS (responsable) Licence N° 10/14 - 51192

M. Marcel TOURTE Licence N° 17/22 – 20761

Chargé de la mise en place des moyens

M. Jacques BRETENOUX Licence N° 17/08 - 32721

Chargés des relations avec les concurrents

M. Jean Marie NOZIERE Licence N° 17/06 - 18970

Chargé des Commissaires de route

Mme Noëlle BAZAC-BILLAUD Licence N° 17/08 - 30333

Chronométreurs

M. Alain BASTIER Licence N° 17/08 - 05615

Article 1.2p – Horaires :

- Clôture des engagements le 10/06/2008 à minuit
- Publication de la liste des engagés le 11/06/2008
- Vérifications administratives le 14/06/2008 de 14h00 à 18h00 et le 15/06/2008 de 8h00 à 10h00
- Vérifications techniques le 14/06/2008 de 14h15 à 18h15 et le 15/06/2008 de 8h15 à 10h15
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10h15 le 15/06/2008
- Essais non chronométrés le 14/06/2008 de 16h00 à 18h00 et le 15/06/2008 de 8h30 à 10h00
- Essais chronométrés le 15/06/2008 de 10h15 à 12h00
- Briefing des pilotes le 15/06/2008 à 13h15
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h45
- Course : 1ère montée le 15/06/2008 à partir de 13h45
2ème montée le 15/06/2008 à partir de 15h15
3ème montée le 15/06/2008 à partir de 16h45

Les Horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires à 18h15, au parc fermé d'arrivée

➤ Remise des prix le 15/06/2008 à 19h00, Salle des Fêtes de Les Cars

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que le palmarès :
le 15/06/2008 de 19h00 à 20h00, salle des fêtes de la Mairie de Les Cars.

➤ Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 14/06/2008 à 16h00, à la Mairie de Les Cars

Réunion 2 : le 15/06/2008 à 10h00, à la Mairie de Les Cars

Réunion 3 : le 15/06/2008 à 18h00, à la Mairie de Les Cars et à la discrétion du Président du Collège

Article 1.3p – Vérifications :

➤ Les vérifications administratives auront lieu à la Mairie de Les Cars

le 14/06/2008 de 14h00 à 18h00 et le 15/06/2008 de 8h00 à 10h00

➤ Les vérifications techniques auront lieu place de la Mairie de Les Cars

le 14/06/2008 de 14h15 à 18h15 et le 15/06/2008 de 8h15 à 10h15

➤ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage :

GARNAUD – Les Cars – Prix de la main d'œuvre : 45.00 € T.T.C.

Les concurrents seront tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence, la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le 15/06/2008 à 10h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 15/06/2008 à 10h00.

ARTICLE 2p – ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms

ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p – Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Melle Marjorie LOPEZ, 8 allée du Hameau –87100 LIMOGES

Tél: 05 55 50 51 28 ou 06.84.37.64.26 Fax : 05.55.37.80.51 jusqu'au 10/06/2008 à minuit

Les frais de participation sont fixés à : 130.00 €

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Frais de participation sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 260.00 €

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p – Voitures admises :

Le nombre de voitures admises est fixé à : 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. (Voir tableau épreuves)

Article 4.2p – Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

Article 4.3p – Numéros de course :

Voir réglementation standard des Courses de Côtes et Slaloms

Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5p – PUBLICITE

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slalom

La publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif

La publicité optionnelle sera communiquée par additif

ARTICLE 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p – Parcours :

La Course de Côte de la Haute Vienne a le parcours suivant :

Départ sur la D214 au panneau de sortie de Les Cars – Arrivée sur la D214 après le lieu dit Saumur

La course se déroulera en TROIS montées .

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D214 au panneau de sortie « LES CARS »

Arrivée : sur la D214 après le lieu-dit Saumur

Pente moyenne : 6% - Longueur du parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : sous escorte par la route empruntée par la course

Parc départ : lieu : devant le terrain de sports de Les Cars

Parc arrivée : entre la ligne d'arrivée et l'intersection de la route de Bussière-Galant

Article 6.2p – Route de course :

D214 au panneau de sortie de Les Cars

Article 6.3p – File de départ :

File de départ : lieu : D214 avant le panneau de sortie de Les Cars

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard, 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4 p – SIGNALISATION :

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slalom.

Article 6.5p - Parc concurrents :

Le parc concurrent sera situé à : Les Cars, terrain de sports

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14H00 le 14/06/2008

Les remorques devront être garées à : Les Cars, terrain de sports ou parking route de Châlus

Article 6.6p - Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé : place de la Mairie de Les Cars.

Article 6.7p - Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

-pendant les vérifications, au parc des vérifications : devant la Mairie de Les Cars

-pendant les essais et la course au parc départ : devant le terrain de sport de Les Cars

-pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, Place de la Mairie de Les Cars

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Mairie de Les Cars le 14/06/2008 de 14h00 à 19h00 et le 15/06/2008 de 8h00 à 18h00

Téléphone permanence : 05.55.36.90.22.

Centre de secours le plus proche :Pompiers de Châlus Tél : **18** SAMU Limoges : Tél :**15**

ARTICLE 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc de départ au terrain de sports de Les Cars le 15/06/2008 à 13h15.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3p - Course :

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

Les départs seront donnés aux feux tricolores.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE.8P - PENALITES :

Voir règlement standard des Course de côte et Slaloms.

ARTICLE 9p - CLASSEMENTS:

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

Les classements provisoires seront affichés à 18h15 à la Mairie de Les Cars et seront établis de la façon suivante :

- un classement général
- un classement général féminin
- un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard
- un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard

ARTICLE 10p - PRIX :

Article 10.1p - Trophées : pas de trophées

Article 10.2p – Prix

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

1er Scratch	220 €	1er Groupe	130 € si 5 partants ou plus 65 € si moins de 5 partants
2ème Scratch	155 €	2ème Groupe	50 € si plus de 5 partants
3ème Scratch	110 €	3ème Groupe	30 € si plus de 7 partants
4ème Scratch	65 €	1er Classe	Montant de l'engagement payé si 5 partants ou plus 50% de l'engagement payé si si moins de 5 partants
5ème Scratch	35 €	2ème Classe	50 € si plus de 5 partants
1ère Dame	65 €	3ème Classe	30 € si plus de 7 partants
Si 3 partantes ou plus			

Article 10.3p-Coupes : il sera attribué 43 coupes de la façon suivante :

5 pour les 5 premiers scratch – 1 pour le premier de chaque groupe

-1 pour le premier de chaque classe- 1 coupe des dames.

Article 10.5p-Remise des prix et coupes :

Remise des prix le 15/06/2008 à 19h00 à la Salle des Fêtes de Les Cars.

Seuls les prix et coupes scratch sont cumulables. Les Prix et coupes groupes et classes ne sont pas cumulables.

Article 10.6p-Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que le palmarès : le 15/06/2008 de 19h00 à 20h00, à la Salle des Fêtes de Les Cars.

Annexe

GROUPES ADMIS : FC + F2000 – N + FN – A + FA – GT de série – C3 + CM + CN – D/E

REPARTITION DES CLASSES

FC 1	de 0 jusqu'à 1300 cm ³	GT 1	jusqu'à 2000 cm ³
FC 2	au-dessus de 1300 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³	GT 2	au dessus de 2000 cm ³
FC 3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³	CM1	de 0 à 1003 cm ³
FC 4	au-dessus de 2000 cm ³	CM2	de 0 à 1003 cm ³
F2000 1	de 0 à 1400 cm ³	C3 1	jusqu'à 1600 cm ³
F2000.2	au-dessus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³	C3.2	au dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³
F2000.3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³	CN 1	jusqu'à 1600 cm ³
N/FN 1	de 0 à 1400 cm ³	CN 2	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³
N/FN 2	au-dessus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³	D/E 1	jusqu'à 1300 cm ³ + F. Ca
N/FN 3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³	D/E 2	au-dessus de 1300 cm ³ jusqu'à 1605 cm ³
N/FN 4	plus de 2000 cm ³	D/E FF	formule Ford
A/FA 1	de 0 à 1400 cm ³	D/E FR	formule Renault
A/FA 2	au-dessus de 1400 cm ³ jusqu'à 1600 cm ³	D/E F3B	formule 3 Bride 24
A/FA 3	au-dessus de 1600 cm ³ jusqu'à 2000 cm ³		
A/FA 4	plus de 2000 cm ³		